

Déclaration des organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires d'Ille et Vilaine.

Le projet de loi visant à réformer le droit du travail constitue une régression sociale que nous n'acceptons pas.

Les principes qui fondent les garanties collectives sont remis en cause, les licenciements facilités et les indemnités prud'homales plafonnées. Ce projet de loi prévoit des procédures de décisions dans les entreprises et établissements qui placent les salarié-e-s sous la menace et le chantage à l'emploi.

Il vise à remettre en cause l'égalité de droit et de traitement en abandonnant le niveau national de négociation et en contournant les syndicats. Il mettrait en place d'autres dispositions porteuses de régressions : temps de travail, apprentissage, formation professionnelle...

Le chômage atteint un niveau record, la pauvreté explose et, pour la première fois depuis l'après-guerre, l'espérance de vie recule. Précariser le salariat, faciliter les licenciements ne créent pas d'emploi comme le démontrent les politiques menées depuis plusieurs décennies.

N'acceptant pas que la société promise aux jeunes soit celle de la précarité, nos organisations portent d'autres exigences en termes d'emploi, de temps de travail, de formation, de protection sociale et de conditions de travail.

Aujourd'hui le mécontentement est réel et s'intensifie. Il se matérialise par des luttes dans les entreprises, le secteur public et les lieux d'études. Il revêt aussi un caractère intergénérationnel avec la mobilisation des jeunes et celle des retraité-e-s.

En ce sens, les actions et initiatives qui se sont déroulées un peu partout sur le territoire le 9 mars 2016 sont une étape importante pour l'extension du mouvement social.

Une imposante majorité considère que le projet de réforme du code du travail est une menace pour les salarié-e-s et ne créera pas d'emplois. Nous le pensons aussi !

Les premières réactions syndicales et citoyennes ont contraints le gouvernement à bousculer son calendrier et rencontrer les organisations syndicales.

Il écoute mais n'entend pas !

Faire des modifications à la marge n'est pas une réponse. Il faut retirer le projet et ouvrir des négociations sur un contenu nouveau, n'en déplaie au patronat.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires d'Ille et Vilaine appellent les salariés, les privés d'emploi, les jeunes, les retraités à se mobiliser le jeudi 31 mars 2016 sous toutes les formes y compris par la grève et les manifestations pour obtenir le retrait du projet de loi de réforme du Code du Travail, pour l'obtention de nouveaux droits, synonymes de progrès social, pour gagner une autre répartition des richesses dans une société solidaire.

Tous et toutes dans l'action le jeudi 31 mars 2016

Tous et toutes, participons aux rassemblements et manifestations,

RENNES, 11 heures – Place de la Mairie

FOUGERES, REDON, ST MALO, VITRE, selon les modalités définies localement.

Rennes, le 8 mars 2016.